



Accroître les financements  
pour la gestion durable des terres

# CAMEROUN

## CONTEXTE

Situé dans le Golfe de Guinée, le Cameroun se trouve à l'intersection de l'Afrique centrale et de l'ouest et est désigné souvent sous le nom d'«Afrique en miniature» à cause de sa variété géographique et culturelle. La zone sudano-sahélienne, les hauts plateaux et les savanes d'altitudes sont les zones les plus touchées par la dégradation des terres au Cameroun. La dégradation des terres est principalement imputable à des pratiques de gestion des terres non durables, au surpâturage, aux feux de brousse, au déboisement; à une planification non soutenable du territoire, à une pression démographique toujours plus croissante, à la désertification ainsi qu'à l'érosion des sols.

Alors que les priorités de développement, y compris celles en rapport à la gestion durable des terres, sont définies dans le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DRSP), les priorités environnementales, elles, sont définies plus spécifiquement dans le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) ainsi que dans le Programme Sectoriel Forêts et Environnement (PSFE). Suite à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, les partenaires au développement ont, au Cameroun, aligné leurs stratégies sur ces priorités en matière d'environnement. Ainsi, le soutien coordonné pour la mise en œuvre du PSFE est, désormais, fourni à travers des mécanismes de financement tels que l'approche projet, l'appui budgétaire ciblé et les fonds communs.

Le PSFE est conjointement mis en œuvre par le Ministère des forêts et de la faune (MINFOF) et le Ministère de l'environnement et de la protection de la nature (MINEP) qui en même temps est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique environnementale nationale et assure l'institution focale nationale de la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification (CNULCD).

## DÉFIS

Confronté à la dégradation croissante des ressources naturelles, qui contribue à l'augmentation de la pauvreté dans beaucoup de parties du pays, le MINEP, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a coordonné l'élaboration du plan d'action national (PAN) de lutte contre la désertification. Le PAN fournit un cadre stratégique pour promouvoir la gestion durable des terres et se base sur cinq secteurs prioritaires: utilisation participative des terres, gestion durable des ressources naturelles, restauration des terres dégradées et amélioration de la fertilité du sol, renforcement des capacités, et gestion concertée des ressources transfrontalières au niveau sous-régional.


Suite à l'adoption du PAN par le gouvernement camerounais en octobre 2006, le MINEP s'est engagé à mobiliser les ressources financières substantielles pour la gestion durable des terres et la mise en œuvre du PAN. Ces sources proviennent soit du budget national, soit d'investissements du secteur privé, soit de la coopération décentralisée ou d'organisations de la société civile mais aussi de l'aide public au développement par des donateurs bilatéraux et multilatéraux.

Malgré une mobilisation des ressources non négligeable, des défis importants demeurent. En effet, des lacunes persistent non seulement au niveau de la participation et de la coordination efficaces entre les différents ministères et institutions de recherche dans la mise en œuvre du PAN, mais aussi au niveau de l'intégration de la gestion durable des terres dans les principaux processus de développement, les programmes sectoriels et les budgets nationaux, et enfin dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PAN.



Population totale (millions), 2006: 18,2  
Superficie area (milliers de km<sup>2</sup>), 2006: 475,4  
Densité de la population (hab. par km<sup>2</sup>), 2006: 38,3  
Superficie forestière (% superf. totale), 2005: 44,7  
Superficie agricole (% superf. totale), 2005: 19,7  
PIB (\$EU, milliards): 18,32  
Croissance annuelle du PIB : 3,8 %  
Dette extérieure (\$EU, millions), 2006: 3,2  
Investissements directs étrangers (\$EU, millions), 2006: 309  
Ratification de la CNULCD: 1997

Source: World Development Indicators database, 2008

 Le Mécanisme mondial est une institution subsidiaire de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification. Il est spécialisé dans l'accroissement des financements destinés à la gestion durable des terres et « est chargé d'encourager les actions conduisant à la mobilisation et à l'acheminement, au profit des pays en développement touchés Parties, de ressources financières importantes...»

(article 21 de la Convention).

## OBJECTIFS DU PROGRAMME

Dans ce contexte, le gouvernement camerounais a demandé un appui technique et financier de la part du Mécanisme Mondial de la CNULCD (MM) afin d'identifier des sources et de mobiliser les ressources financières complémentaires nécessaires à la mise en œuvre du PAN ainsi que pour assurer une utilisation plus efficace de ces ressources.

A travers son programme sur trois ans, le MM vise à renforcer l'intégration des questions liées à la gestion durable des terres dans les processus politiques, macro-économiques, budgétaires et sectoriels à travers le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de financement intégrée (SFI).

Ce programme apporte son soutien au MINEP et aux autres donateurs pour l'intégration de la gestion durable des terres dans les principaux cadres politiques à travers une évaluation des dépenses publiques destinées à la gestion durable des terres et par une estimation des coûts économiques et sociaux de la dégradation des terres dans le pays.

De plus, le programme se propose d'évaluer les opportunités des mécanismes de financement innovateurs tels que ceux liés au changement climatique et au commerce comme sources de financement au profit de la gestion durable des terres et de la mise en œuvre de la CNULCD. Cette évaluation se situe aussi au sein du processus de l'élaboration de la SFI qui vise à identifier des ressources innovatrices externes et internes pour la gestion durable des terres.

En plus de l'identification de sources financières potentielles, le renforcement des capacités constitue aussi un élément essentiel dans le programme de soutien. Ceci implique le renforcement des mécanismes nationaux de coordination de la CNULCD à travers la création de synergies et le renforcement de la coopération parmi les différents acteurs, y compris les institutions gouvernementales, le secteur privé, les organisations de la société civile et les partenaires au développement.

## SITUATION ACTUELLE

La mise en œuvre du programme a démarré en août 2008 suite à la signature d'un protocole d'accord entre le MINEP et le MM. Le programme a été conçu et est mis en œuvre en partenariat avec les Ministères, les partenaires au développement ainsi qu'en collaboration avec d'autres acteurs engagés dans le domaine.

Le programme capitalise et s'intègre dans les processus régionaux et sous-régionaux existants y compris le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), le Plan d'Action de l'Initiative Environnement du NEPAD pour l'Afrique Centrale, le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) et la mise en œuvre du Plan de Convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Il est réalisé en consultation avec des plateformes telles que le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) et TerrAfrica. Au niveau sous-régional, le programme est intégré par l'appui du MM aux pays centrafricains dans la mise en œuvre du programme d'action sous-régional de lutte contre la dégradation des terres en Afrique centrale.

## ÉTAPES SUIVANTES

Pendant sa première année d'exécution, le programme se focalisera sur un certain nombre d'activités qui permettront d'asseoir les fondements d'une approche intégrée.

1. Analyse des coûts économiques liés à la dégradation des terres et à la désertification au Cameroun;
2. Renforcement de l'intégration de la gestion durable des terres dans la politique et les processus sectoriels tels que le PSFE, le programme sectoriel pour l'agriculture et le bétail;
3. Renforcement de la collaboration entre les ministères chargés de la gestion durable des terres, y compris le comité national de coordination pour la mise en œuvre de la CNULCD au Cameroun;
4. Analyse des opportunités offertes par les mécanismes de financement innovateurs pour la mise en œuvre de la CNULCD;
5. Organisation d'un atelier sur les opportunités des mécanismes de financement innovateurs ;
6. Organisation d'un atelier de formation sur la "Conception de stratégies de financement intégrées".



**M. Ebwele Fils Leroy**

Point Focal de la CNULCD  
Ministère de l'environnement et  
de la protection de la nature  
Yaoundé, Cameroun  
ebwelefiles@yahoo.fr



**Sven Walter**

Chargé de programme, Afrique  
de l'Ouest et du Centre  
s.walter@global-mechanism.org

**Camilla Nordheim-Larsen**

Chargé de programme, Instruments  
financiers et économiques  
c.nordheim-larsen@global-mechanism.org